

## Guide pour le personnel de bureau – COVID-19

L'Université d'Ottawa – par l'entremise de son personnel de direction et de supervision – est responsable d'offrir un environnement de travail sain et sûr. Pour en savoir plus ses rôles et responsabilités à cet égard, consultez le [Règlement 77 – Santé et sécurité au travail](#) et la [Méthode 14-1 – Système de responsabilité interne en matière de santé et de sécurité](#).

En cas de problème, adressez-vous d'abord à votre supérieure immédiate ou supérieur immédiat ou à votre gestionnaire. Vous pouvez aussi vous adresser au [comité fonctionnel sur la santé et la sécurité au bureau](#), à votre [gestionnaire des risques, de la santé et de la sécurité](#) ou au [Bureau de la gestion du risque](#). Si personne ne parvient à résoudre le problème, communiquez avec le ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences au 1-877-202-0008.

## L'affaire de tous

En ces temps de pandémie, la santé et la sécurité de la communauté universitaire sont nos priorités absolues. Il est de notre devoir à tous de redoubler de prudence à cet égard afin que l'Université puisse poursuivre ses activités de manière sécuritaire. La santé et la sécurité au travail, c'est l'affaire de tous. Si vous voyez un problème, surtout, parlez-en!

## Symptômes

Selon Santé Canada, les symptômes peuvent se manifester en quelques jours seulement ou jusqu'à 14 jours après le contact avec quelqu'un atteint de la COVID-19. Les symptômes comprennent la fièvre, la toux, le mal de gorge et l'essoufflement. Chez certaines personnes, la COVID-19 s'apparente à un rhume, mais chez d'autres, elle peut être très grave, voire mettre leur vie en danger.

## Transmission

La COVID-19 se propage par la toux et les éternuements, par le contact interpersonnel avec une personne infectée ou par contact avec la bouche, le nez ou les yeux après que l'on a touché un objet contaminé. Le risque de l'attraper est particulièrement élevé si vous êtes en contact étroit avec une personne potentiellement atteinte ou si vous vous touchez le visage, la bouche ou les yeux par mégarde après avoir manipulé un objet potentiellement contaminé (ex. : bureau, clavier, comptoir, poignée de porte, surface dure, bouton d'ascenseur).

## Éviter la propagation et se protéger

- Se laver régulièrement et soigneusement les mains avec du savon et de l'eau pendant au moins 20 secondes. S'il est impossible de le faire, utiliser un désinfectant à base d'alcool (60 %).
- Éternuer ou tousser dans le pli du coude ou dans sa manche.
- Après s'être mouché, jeter immédiatement le mouchoir, puis se laver les mains.
- Éviter de se toucher le visage, les yeux, le nez ou la bouche.
- Éviter d'entrer en contact avec les personnes malades.
- Rester à la maison en cas de symptômes.

- Lorsque possible, éviter de toucher les surfaces souvent touchées. Se laver les mains après.
- Garder une distance d'au moins deux mètres (six pieds) avec les autres. S'il est impossible de le faire, porter idéalement un couvre-visage pour réduire la propagation des gouttelettes respiratoires. N.B. : Le couvre-visage n'est pas un équipement de protection individuelle.
- Suivre les indications pour le sens de la circulation.
- Privilégier le télétravail.
- Annuler les réunions de travail et les activités en personne. Utiliser plutôt Microsoft Teams, autant que possible.
- Décaler le début et la fin des quarts de travail ainsi que les pauses.
- Réduire le nombre de personnes dans les aires de travail. Réaménager l'espace pour pouvoir respecter les mesures de distanciation physique. Envisager d'identifier les espaces de travail. Il pourrait être nécessaire d'adopter des horaires de travail par quarts.
- Déconseiller le partage du matériel de bureau, comme les téléphones, les claviers, les bureaux et les postes de travail. Désinfecter régulièrement le matériel partagé.
- Installer des barrières ou des écrans aux comptoirs de services pour minimiser les contacts directs.

### Signalements

- Si vous présentez des symptômes associés au rhume, à la grippe ou à la COVID-19, n'allez pas travailler et avisez votre supérieure ou supérieur, qui informera à son tour le secteur Santé et mieux-être.
- Les membres du personnel présentant des symptômes associés au rhume, à la grippe ou à la COVID-19 doivent être renvoyés à la maison. Leur supérieure ou supérieur est tenu d'aviser le secteur Santé et mieux-être.

### Protocoles de nettoyage

Les Immeubles continuent de fournir les services de nettoyage réguliers. Cela dit, nous encourageons les unités de travail à désinfecter davantage leurs espaces de travail, notamment les surfaces touchées (poignées de porte, interrupteurs, boutons), le matériel de bureau (claviers, souris), les espaces communs et le matériel partagé.

### Présence sur le campus

Si vous devez absolument aller sur le campus et que vous avez une dérogation, assurez-vous au préalable :

- d'avoir avisé votre supérieure ou supérieur;
- d'avoir rempli le questionnaire d'auto-évaluation et de ne présenter aucun risque.

Une fois sur le campus :

- gardez vos distances;
  - si c'est impossible, portez un masque ou un couvre-visage;
- respectez les affiches (ex. : sens de la circulation, ascenseur);

- lavez-vous les mains régulièrement.

### **Refus de travailler**

La *Loi sur la santé et la sécurité au travail* s'applique toujours, y compris les dispositions concernant le refus de travailler. Voir la [procédure relative au refus de travailler](#).

### **Protocoles particuliers des unités de travail**

Nous encourageons les unités de travail à se doter de protocoles adaptés à leurs activités. Pour ce faire, le Bureau de la gestion du risque peut les aider à rédiger ou à revoir leurs lignes directrices.